



FONDATION POUR
L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE



Rapport d'activité 2024

SOMMAIRE



ÉDITORIAL.....	2
Christine Chevalley, Présidente de la Fondation	
AVANT-PROPOS.....	3
Sylvie Progin, Secrétaire générale	
PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE.....	4
QUELQUES CHIFFRES.....	7
RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE.....	9
Christian Mermet, Président de la Commission	
FINANCEMENT.....	10
COMPTES.....	11
Liste des membres des organes.....	13



ÉDITORIAL

Si l'année dernière, je finissais mon message par cette citation de Platon, « *La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée* », je peux facilement cette année le débiter par les mêmes mots, tant dans mon esprit la musique est importante à nos vies, et combien l'enseignement de la musique fait partie intégrante de la formation que nous nous devons de fournir à notre jeunesse. Toutes sortes de musiques sont maintenant à leur disposition et que cela soit du classique, du moderne, en individuel ou en groupe, de nombreuses possibilités sont offertes dans les écoles de musique regroupées au sein de la FEM.

Le nerf de la guerre restant les moyens financiers, je sais que pour les directions d'écoles tout n'a pas été simple au cours de l'année écoulée. Les directives que nous avons dû édicter n'ont pas toujours été appréciées. J'en conviens, mais je peux vous assurer que les décisions prises le sont dans le souci du bien commun et dans le but de pouvoir pérenniser les actions de la Fondation, Fondation dont notre Canton peut être fier. Cette année encore, et nous l'avons appris en toute fin d'année, le département est resté à notre écoute et des solutions, essentiellement concernant des indexations des salaires qui n'étaient dans les années précédentes jamais apparues, ont pu être trouvées. Un bol d'air qui nous permet d'entrevoir la fin de la législature avec un œil un peu plus serein. Il faut effectivement penser à l'avenir, un nouveau décret devra être réfléchi et présenté au Grand Conseil afin de définir le cadre et les moyens à disposition pour les années futures. Un état de lieu, un bilan, une évaluation de l'action de la Fondation est en passe d'être effectué. Cela nous servira de base pour un dialogue entre les différents partenaires de notre Fondation.

Évidemment que tout cela ne serait pas possible sans l'engagement sans faille aussi bien des membres du comité de direction que de ceux du conseil de Fondation. Notre conseil a subi un grand renouvellement lors de la dernière année. Tout en remerciant les membres qui ont renoncé à leur mandat, je me réjouis de constater que les nouveaux membres sont assidus et qu'ils se sont rapidement « mis dans le bain ». Une mention particulière pour M. Jacques Dittisheim qui a présidé de nombreuses années la commission pédagogique. Je le remercie très sincèrement pour son engagement et le lien qu'il a toujours su faire entre cette commission, le comité et le Conseil de Fondation, cela fut très précieux, merci. L'arrivée à la présidence de cette importante commission de M. Christian Mermet s'est faite sans heurts et je me réjouis de cette collaboration efficace et très professionnelle.

Pour terminer, bien sûr que rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement au quotidien de notre secrétaire générale Mme Sylvie Progin. Je la remercie et lui dis souvent combien elle est essentielle, mais une fois par année, c'est aussi bien de le mettre par écrit dans ce rapport.



Christine Chevalley
Présidente

AVANT-PROPOS

Au travers de ce rapport, édité au fil des années, nous pouvons mesurer le chemin parcouru depuis la création de la Fondation en 2012 : la qualité des cours est reconnue dans l'ensemble du Canton, le nombre d'inscriptions augmente chaque année, et les programmes d'encouragement permettent à de jeunes Talents d'émerger.

Cependant, un défi persiste : pour que les familles puissent bénéficier de ces enseignements, il est impératif que les tarifs d'écolage restent abordables. Or, cela exige des financements publics conséquents. Le soutien du Canton et des Communes doit permettre d'assurer la pérennité des écoles de musique et leur capacité à accueillir les enfants et les jeunes musiciens.

C'est grâce à leur engagement que nous pourrions continuer à encourager la pratique musicale, à éveiller les vocations et à enrichir le paysage culturel de notre région. Nous aimerions pouvoir relever ce défi avec audace, convaincus que chaque note jouée ou chantée participe à la construction d'un avenir plus mélodieux et équitable pour les enfants et les jeunes de notre canton.

Ainsi, un accès large et équitable à l'enseignement musical doit être au cœur de notre engagement. La musique n'est pas un privilège, mais un droit, une chance offerte à chaque enfant de grandir en harmonie avec lui-même et les autres.



Sylvie Progin
Secrétaire générale



**LA MUSIQUE EST UNE
ILLUSION QUI RACHÈTE
TOUTES LES AUTRES.**

EMILE CIORAN

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

CONDITIONS DE TRAVAIL DU CORPS ENSEIGNANT

Après de nombreuses années de négociation, la Convention collective de travail (CCT) du corps enseignant des conservatoires et écoles de musique du Canton de Vaud est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

La FEM s'y réfère désormais pour fixer chaque année les conditions de travail minimales que doivent respecter les écoles reconnues. Elle édicte aussi les échelles de salaires à appliquer, sur la base de celles de l'État de Vaud. Les montants ont donc été indexés de 1,9 % dès le 1^{er} janvier 2024.

RENCONTRES PROFESSIONNELLES – FORMATION CONTINUE

Pour cette 3^{ème} édition des journées de rencontres professionnelles à l'attention des enseignants en musique, les thématiques de formation de ces 3 journées d'août ont été :

- Génération Z (ou Alpha) et apprentissage musical. Quel enseignement ?
- Enseignement musical et intelligence artificielle
- Production, communication, innovation : journée « boîte à outil » du musicien

Ce fut l'occasion pour près de 130 enseignants de suivre des conférences plénières, des ateliers et des tables rondes sur des sujets d'actualité.

Le format court et accessible de ces journées propose également des moments d'échanges et vise à créer une dynamique commune parmi les professeurs de musique du canton.

EXAMENS DE CERTIFICAT

Les examens de Certificat de fin d'études non professionnelles de la musique concluent près de 15 années d'études musicales. Ils sont publics et ont lieu chaque année dans le courant de mois de mai. En 2024, 83 élèves s'y sont inscrits, en provenance de 10 conservatoires et écoles de musique.

Fait marquant en 2024, ces 43 candidates et 40 candidats ont toutes et tous réussi leur examen instrumental, dont 34 avec mention et 20 avec les félicitations du jury. Sept élèves parmi eux devaient cependant encore passer leur examen de solfège pour obtenir le titre final.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

ENCOURAGEMENT DES JEUNES TALENTS

Le programme vaudois « Jeunes Talents Musique » a pour objectif de détecter et de soutenir les jeunes talents musicaux sur l'ensemble du territoire en les faisant bénéficier d'un accès facilité aux prestations des écoles de musique dont l'enseignement est coordonné par la FEM.

En 2023, 76 enfants et jeunes avaient été sélectionnés pour en faire partie. (Agés de 6 à 20 ans, ces élèves doués se voient attribuer une aide financière de la Confédération définie en fonction de leur niveau. En outre, ils bénéficient d'un programme de cours adapté spécifiquement à leurs besoins, ainsi que d'un accompagnement personnalisé). Au terme de leur première année scolaire, quelques-uns d'entre eux ont poursuivi leurs études au niveau préprofessionnel ou professionnel, et 57 ont renouvelé leur participation pour l'année suivante.

Une nouvelle série d'auditions, en juin 2024, a permis d'admettre 42 élèves supplémentaires dans le programme.

INDEXATION DE LA SUBVENTION DE L'ÉTAT

En décembre 2024, le Grand Conseil a approuvé un nouveau décret concernant la contribution de l'État et des communes au budget annuel de la FEM. Ce nouveau décret prévoit que dorénavant, sur décision du Conseil d'État, le montant socle peut être ajusté annuellement à titre d'indexation,

sur la base des mesures de politique salariale décidées par l'État. Entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, la Fondation a ainsi pu bénéficier d'une contribution supplémentaire de CHF 384'000.- qu'elle a attribuée au subventionnement des écoles.

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Les subventions octroyées aux écoles de musique s'appuient essentiellement sur le nombre de minutes d'enseignement individuel, collectif ou d'ensembles qui sont dispensées. À cela se rajoutent différents forfaits, qui tiennent compte des activités particulières des écoles ou des spécificités de leur corps enseignant.

Les écoles étant subventionnées en fonction de leur activité, la forte augmentation des inscriptions constatée sur l'année scolaire 2023-2024 (+ 5%) a induit des subventions bien plus élevées que prévus. À cela s'est ajoutée l'indexation des salaires du corps enseignant, que nous avons soutenue avec des montants complémentaires.

Dès lors, afin de revenir progressivement dans le cadre de notre budget, nous avons été contraints de fixer des plafonds de subventionnement aux écoles, tout en étant conscients des difficultés que cela pouvait leur poser. En effet, cette mesure tend à limiter le nombre de places disponibles, et par là-même de potentiellement limiter aussi les taux d'engagement des professeurs de musique.

SUBVENTIONS POUR PROJETS PARTICULIERS

Grâce à un montant rétroactif versé par l'État de Vaud en 2021 (pour l'année 2020), un fonds pour projets particuliers avait pu être créé.

Le but de ce fonds était d'encourager la création d'événements musicaux, ainsi que de projets destinés à la promotion de la formation musicale dans le canton de Vaud, tels que des concerts, des camps musicaux, ainsi que d'autres événements dont les élèves des écoles de musique sont les principaux bénéficiaires.

Cependant, en raison de l'augmentation des subventions ordinaires à verser aux écoles, le Conseil de Fondation a pris la décision de dissoudre ce fonds. Des montants déjà attribués fin 2023 ont toutefois pu être versés en 2024.

REMPLACEMENT DU PROGRAMME INFORMATIQUE

L'entreprise qui avait développé et maintenait à jour notre logiciel informatique nous a annoncé en qu'elle renonçait à ce segment de compétences. Nous avons donc été dans l'obligation de trouver un nouveau concepteur de notre programme, qui doit permettre de relever les données nécessaires au calcul du subventionnement des écoles reconnues, de les gérer et de les traiter de manière à piloter tout le processus de manière fiable et sécurisée.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Comme les années précédentes, une part importante des activités du Secrétariat général a été consacrée au pilotage administratif, au subventionnement des écoles, ainsi qu'au support des organes de la Fondation, que ce soit le Conseil, la Commission pédagogique ou les différents groupes de travail.

L'organisation et la gestion du programme «Jeunes Talents Musique», avec deux sessions d'auditions par année, représente aussi un travail conséquent.

PERSONNEL DE LA FEM

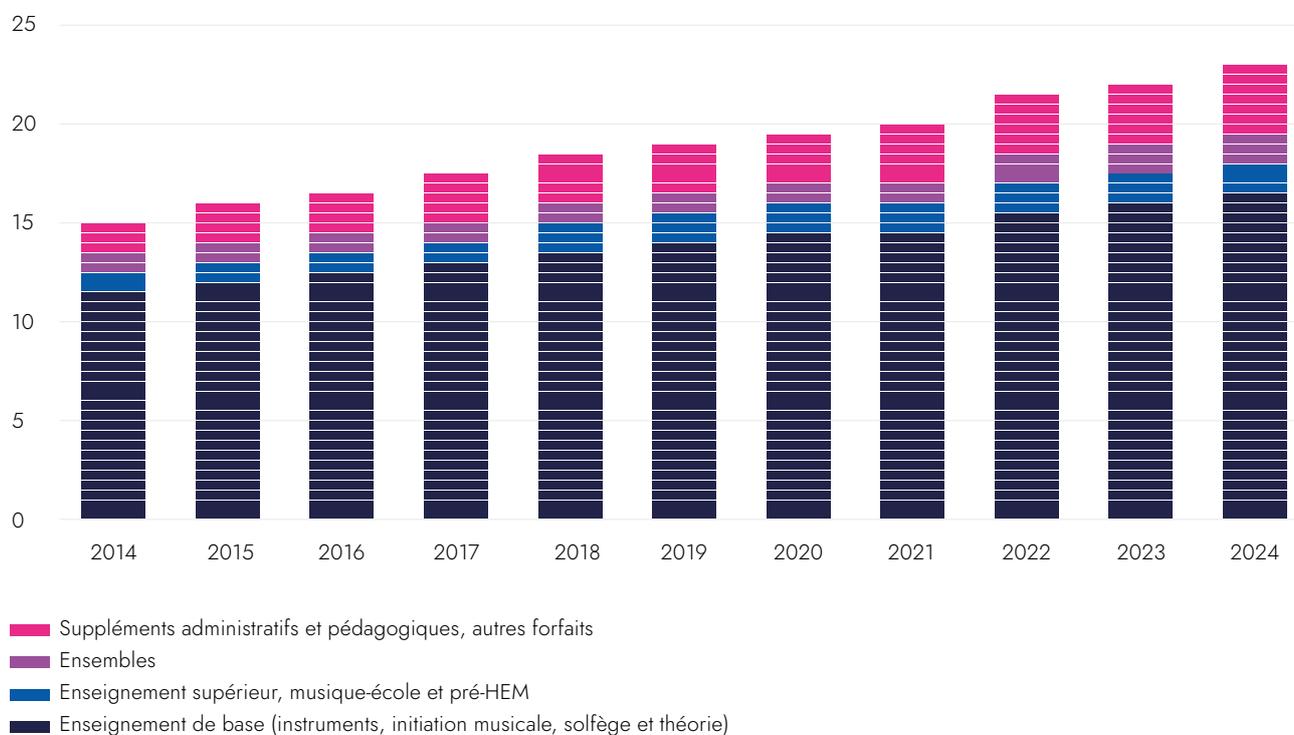
Deux personnes, totalisant 1,7 EPT composent le Secrétariat général de la Fondation

Sylvie Progin
Secrétaire générale

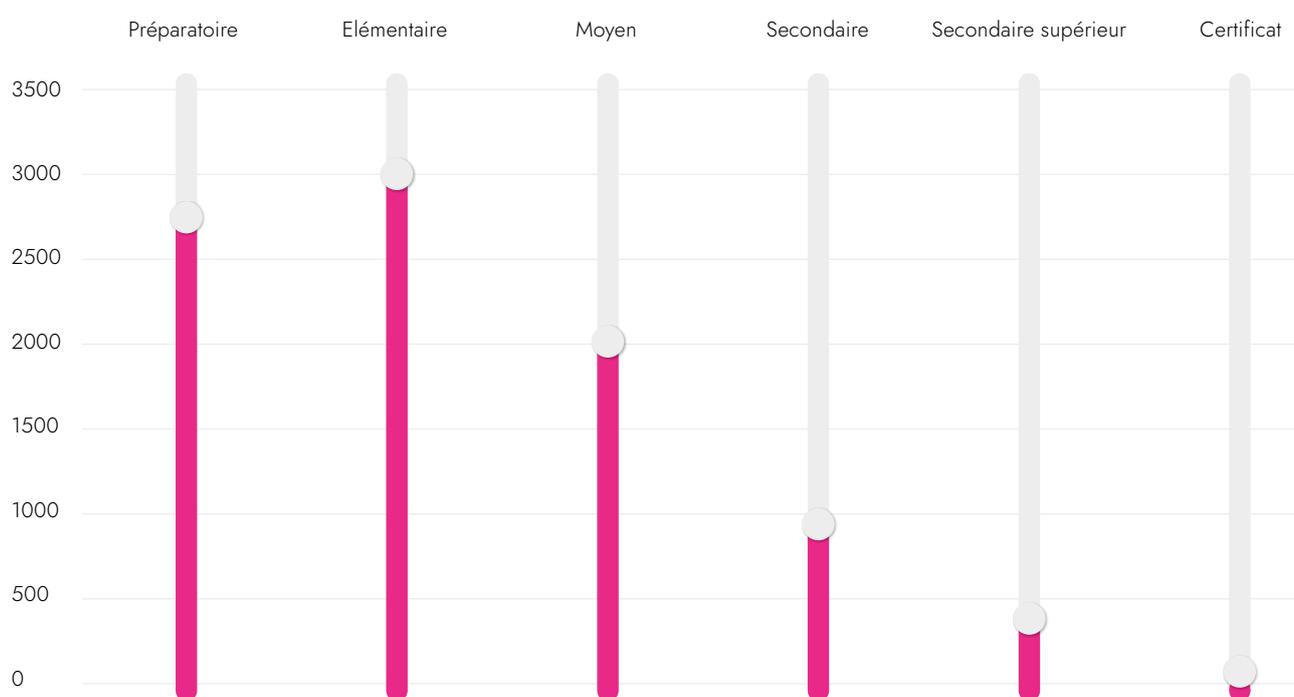
Priscilla Currat
Secrétaire comptable

QUELQUES CHIFFRES

PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES, PAR ANNÉE SCOLAIRE

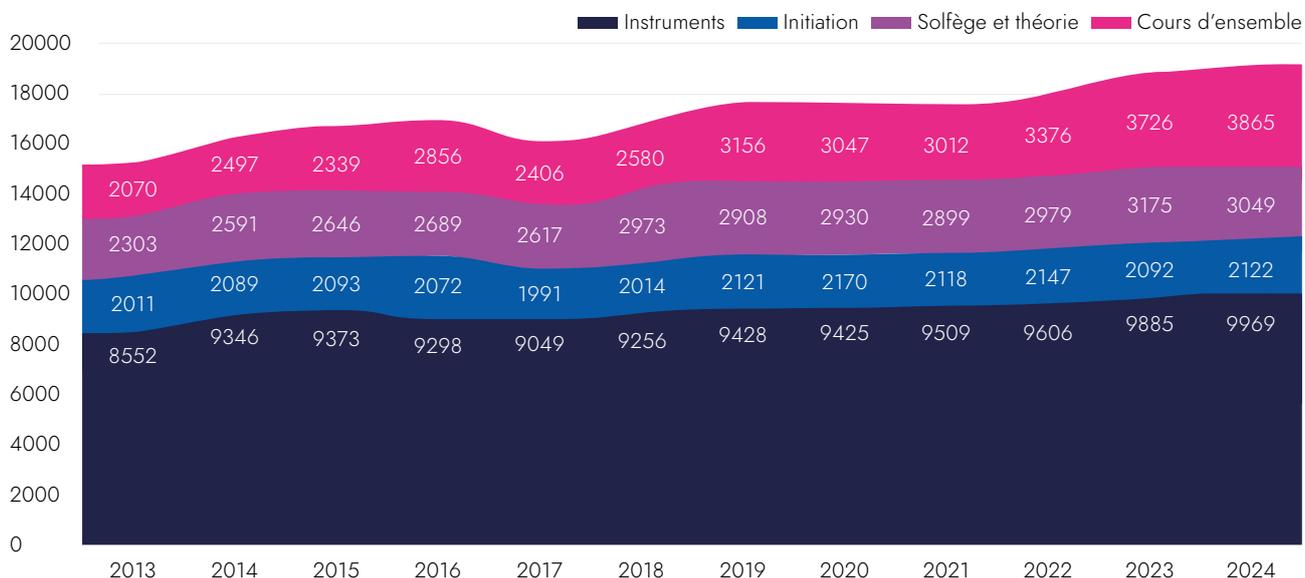


ÂGE DES ÉLÈVES



Le cursus complet d'études musicales dure une quinzaine d'années jusqu'à l'obtention du Certificat. Le graphique ci-dessus montre que les élèves accomplissent généralement entre 1 et 7 ans d'études et que seul le 1 % d'entre eux parviennent jusqu'au niveau Certificat.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS, ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS



Après une stabilité durant les années COVID, le nombre d'inscriptions dans des cours de musique est en hausse constante.

NOMBRE DE COURS INDIVIDUELS DISPENSÉS, PAR TYPE D'INSTRUMENT ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

	 Claviers	 Cordes pincées	 Bois	 Cordes	 Percussions	 Cuivres	 Formation vocale
--	--	--	--	--	--	---	--

Subv.	3474	1505	1429	1508	1143	539	371
Non subv.	388	172	218	132	56	52	237
Total	3862	1677	1647	1640	1199	591	608

Depuis toujours, le piano arrive largement en tête des instruments pratiqués dans notre canton (3661, soit un 1/3 des inscriptions), suivi par le violon (1001) et la guitare classique (982). Il est à mentionner d'ailleurs que c'est la première fois depuis que nous relevons ces statistiques qu'il y a plus de violonistes que de guitaristes. Dans la famille des bois, on trouve essentiellement des joueurs de flûte traversière (626), de saxophone (365) et de clarinette (308).



RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

La commission s'est réunie à 7 reprises en 2024 et 2025, et personnellement j'ai le plaisir de participer à ses travaux depuis la fin de l'été dernier 2024.

Pertinents, pointus et efficaces dans leurs domaines, les membres de la Commission forment une équipe précieuse pour accompagner cette mission primordiale qui est de veiller à la qualité et au développement de l'enseignement musical non professionnel sur l'entier du canton de Vaud.

Nous avons pris note de la démission de Julien Feltin, et c'est, comme toujours, seulement lors d'un départ que nous mesurons la richesse de la contribution d'un membre qui nous quitte. Néanmoins son départ ne sera effectif que lorsqu'un ou une remplaçant.e sera nommé.e. La représentation du domaine Jazz et musiques actuelles est au cœur des démarches de la commission pour son remplacement.

Parallèlement, la commission pédagogique, dans le prolongement de réflexions présentes au Conseil de fondation, se questionne sur ses missions futures, sa représentativité et l'expertise qui est attendue d'elle pour être à même de jouer pleinement le rôle qui sera le sien pour l'avenir de la FEM. Par exemple, les préavis sur de nouveaux plans d'études peuvent-ils être menés sans une prise en compte des implications financières de la création de nouvelles filières? Quel lien établir entre le comité directeur et ses responsabilités financières et les préavis pédagogiques de la commission?

Quel rôle peut, ou devrait, jouer la Commission au sein de la FEM pour atteindre les buts fixés par la loi?

Le gros dossier des plans d'études a fait l'objet d'un retour auprès des écoles, et par ce canal, auprès des enseignants. De manière générale, une satisfaction certaine ressort des retours avec quelques nuances, notamment pour les branches dans lesquelles il y a très peu d'enseignants. Sur ce point, un travail est à poursuivre pour compléter le panorama général.

En plus de ses séances ordinaires, le groupe de travail solfège a parachevé son travail sur la structure d'études du solfège lors d'une journée de rencontre qui s'est déroulée le 23 novembre 2024 au Conservatoire de Lausanne. Cette journée a été l'occasion d'échanger sur les échéances, la culture musicale, le contenu des paliers et les outils d'évaluations. Le principe général est que ce plan d'étude est construit avec 3 paliers et qu'il peut s'appliquer à la fois au classique et aux jazz/musique actuelles. Notons au passage que la FEM n'a pas rendu les cours de solfège obligatoires. Cette journée a en outre permis d'entendre et d'échanger avec Mesdames Clotilde Medana Schlageter, professeure d'initiation musicale au Conservatoire de Fribourg et Charlotte Perrey Beaude, professeure de théorie à l'HEMU.

Ceci dit, la mission de la commission pédagogique ne pourrait s'accomplir sans le soutien sans faille de Sylvie Progin dont la rigueur et l'abnégation se conjuguent avec une parfaite connaissance des nombreux méandres de la FEM.



Christian Mermet
Président de la
Commission pédagogique

RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

RESSOURCES FINANCIÈRES

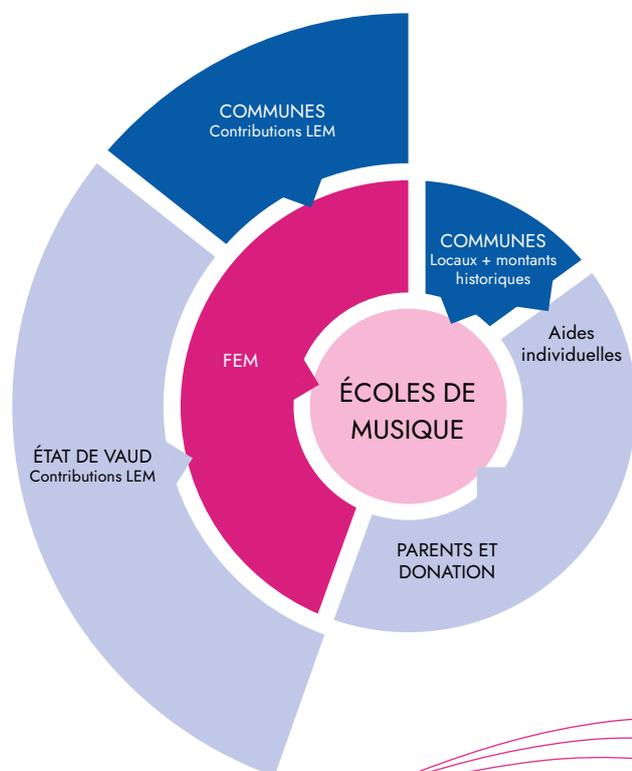
CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 21 décembre 2022 fixe pour les années 2022 à 2026 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation à CHF 9.50, multiplié par leur nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit un total de CHF 8'039'878.50 pour 2024.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD

La contribution de l'État au budget annuel de la Fondation est fixée à un montant égal à la contribution des communes, soit Fr. 9.50 par habitant, auquel vient se rajouter un montant forfaitaire de 6,19 millions. Par ailleurs, un complément de subvention de 384'300.-, pour soutenir l'indexation des salaires du corps enseignant, a été voté par le Grand Conseil à fin 2024. La contribution totale de l'État pour 2024 a donc été de CHF 14'614'179.-.

DIAGRAMME DE FINANCEMENT



UTILISATION DES FONDS

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2024 est de CHF 22'359'680.70.

PROGRAMME JEUNES TALENTS MUSIQUE

Ce programme est initié et financé subsidiairement par la Confédération. Compte tenu des écolages versés par les élèves, des frais d'auditions et des montants à verser aux écoles de musique pour les participations aux cours, l'excédent de charge pour la Fondation est de CHF 81'530.- (hors subventionnement ordinaire).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÏTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faïtières, notamment celle de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou celle d'organiser les examens. Le montant versé à ce titre était de CHF 71'797.15.

CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à CHF 24'615.50.

CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2024 à CHF 397'926.30.-, ce qui représente moins de 1,5 % du budget total de la Fondation.

COMPTES ET BILAN

BILAN		au 31.12.2024	au 31.12.2023
ACTIFS		CHF	CHF
Actifs circulants	2'545'853.26	3'113'558.97	
Liquidités	1'944'477.86	2'724'290.88	
Contribution de l'État à recevoir	384'300.00	-	
Divers à recevoir	25'794.77	76'178.54	
Jeunes Talents Musique à recevoir	26'917.00	284'311.90	
Subvention et créanciers payées d'avance	164'363.63	28'777.65	
Actifs immobilisés	6'806.83	6'800.03	
Garantie de loyer	6'806.83	6'800.03	
TOTAL DES ACTIFS	2'552'660.09	3'120'359.00	
PASSIFS		CHF	CHF
Engagements à court terme	117'963.06	221'958.65	
Subventions à payer	77'534.85	75'620.40	
Jeunes Talents Musique à payer	35'435.92	135'689.00	
Créanciers divers	4'992.29	10'649.25	
Capital des fonds (fonds affectés)	2'384'697.03	2'848'400.35	
Subventions aux écoles de musique	2'067'807.68	1'722'334.00	
Fonds pour garantie de salaires	292'102.95	336'273.15	
Fonds Formation continue	24'786.40	57'408.20	
Fonds pour subventions spécifiques et projets	-	732'385.00	
Fonds propres	50'000.00	50'000.00	
Bénéfice / Perte de l'exercice	-	-	
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00	
TOTAL DES PASSIFS	2'552'660.09	3'120'359.00	
COMPTE D'EXPLOITATION		2024	2023
PRODUITS		CHF	CHF
Contributions			
Contribution de l'État de Vaud	14'614'179.00	14'087'606.00	
Contribution des communes	8'039'878.50	7'897'559.00	
Rétrocession subventions exercices antérieurs	171'025.15	105'323.55	
Programme Jeunes Talents Musique	491'132.00	273'450.00	
TOTAL DES PRODUITS	23'316'214.65	22'363'938.55	
CHARGES		CHF	CHF
Subventions ordinaires aux écoles de musique	22'359'680.70	22'176'433.90	
Subventions spéciales aux écoles de musique	353'236.00	384'877.70	
Programme Jeunes Talents Musique	572'662.30	298'746.10	
Subventions aux associations faitières	71'797.15	73'596.25	
Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique	24'615.50	24'987.25	
Frais de fonctionnement	397'926.32	341'005.05	
TOTAL DES CHARGES	23'779'917.97	23'299'646.25	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-463'703.32	-935'707.70	
Fonds affectés			
Attribution/-prélèvement au fonds «subventionnement des écoles»	345'473.68	-552'755.10	
Attribution/-prélèvement au fonds «formation continue»	-32'621.80	-31'037.80	
Attribution/-prélèvement du fonds «Covid»	-	-148'074.90	
Prélèvement du fonds «garantie de salaires»	-44'170.20	-59'514.90	
Prélèvement du fonds «subventions projets»	-732'385.00	-144'325.00	
Attribution/-Prélèvement des fonds affectés	- 463'703.32	-935'707.70	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	-	



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Organe de révision désigné par le Conseil d'État, Favre Révision SA a vérifié les comptes de ce dixième exercice et a émis une opinion sans réserve dans son rapport daté du 15 avril 2024 .

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

CHRISTINE CHEVALLEY – Présidente
Syndique de Veytaux

CHANTAL BELLON
Directrice de la Ferme des Tilleuls

NATKIM CHATAGNAT
Juriste à la Direction générale de la culture

ODILE CORNUZ
Responsable de missions stratégiques à la DGES

ALINE DELACRÉTAZ
Membre du Comité de Direction
Directrice adjointe de la Direction générale de la Culture

CHRISTIAN MERMET
Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève

ALBIN DE MIÉVILLE
Économiste d'entreprise et directeur d'orchestres à vents, chargé de projets dans la formation et le coaching

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

CHRISTOPHE BALISSAT
Trésorier, membre du Comité de Direction
Broye-Vully, Municipal à Corcelles-le-Jorat

MAYA BREITENSTEIN KNOBEL
Membre du Comité de Direction
Lausanne, Adjointe administrative au Service de la culture de la Ville de Lausanne

ALAIN GILLIÉRON
Ouest lausannois, Syndic de Prilly

VINCENT JAQUES
Morges, Municipal à Morges

ALBERTO MOCCHI
Gros-de-Vaud, Syndic de Daillens

GÉRARD PRODUIT
Nyon, Syndic de Coppet

PIERRE-YVES RAPPAZ
Aigle, Municipal à Bex

MARIA ALICE REYMOND
Riviera – Pays d'Enhaut, Municipale à Chardonne

JEAN-FRANÇOIS ROLAZ
Lavaux-Oron, Municipal à Puidoux

CARMEN TANNER
Jura – Nord Vaudois, Vice-syndique à Yverdon-les-Bains

MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

CHRISTIAN MERMET – Président

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève

VINCENT BARONI

Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire des Régions, président de la commission de musique de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises et chef de divers ensembles de cuivres

NORBERT PFAMMATTER

Directeur pédagogique de l'Ecole de musique de Crissier, Directeur du Conservatoire de Lausanne, Membre de l'AEM-SCMV, enseignant de trompette et cornet

BERTRAND CURCHOD

Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles de musique dont l'Ecole de musique Multisite, enseignant et musicien

ENRICO CAMPONOVO

Délégué de la Haute Ecole de Musique, professeur de piano, accompagnateur, professeur d'improvisation

JULIEN FELTIN

Musicien, directeur de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle de Lausanne (EJMA), responsable de la programmation jazz du festival Label Suisse

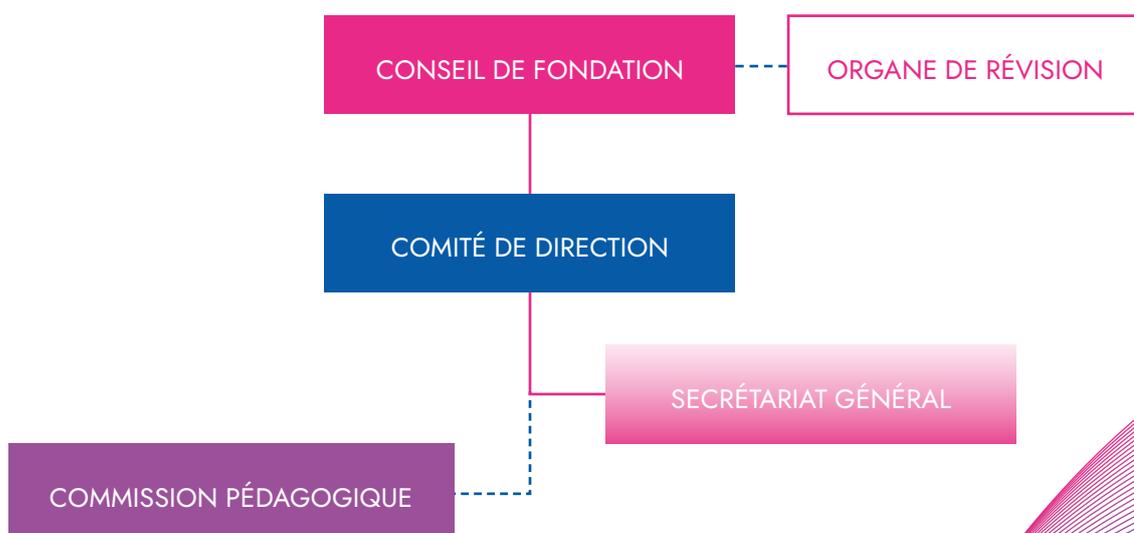
GUY-FRANÇOIS LEUENBERGER

Pianiste et compositeur, directeur de l'Ecole de musique de Cossonay, professeur à l'HEMU – département MUSEC (harmonie au clavier)

JÉRÔME THOMAS

Professeur de flûte traversière et de saxophone jazz à l'Ecole de jazz de Montreux, et professeur à l'HEMU Lausanne, département jazz (arrangement, MAO, ateliers).

ORGANIGRAMME



AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD
ET DES COMMUNES VAUDOISES



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES



FONDATION POUR
L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE